



Cresus Facturation

16.1.2 - Utilisation des BVR

16.1.2 - Utilisation des BVR

Le modèle « association/club » utilise la facturation avec BVR / QR. Ainsi, grâce au numéro de référence, il est possible d'enregistrer les encaissements de manière automatique (à partir d'un fichier de versements que votre institut financier vous fournit) et d'autre part d'économiser des frais de gestion qui vous sont habituellement facturés lors de versements par d'autres moyens.

Les demandes de dons nécessitent un contrat BVR ou un numéro IBAN QR spécifique, différent de celui utilisé pour la facturation des cotisations et autres factures.

Toutes les autres factures émises peuvent partager un même contrat BVR ou un même IBAN QR.